

l'écho de l'Argentonne



Bulletin communal de Rioux-Martin
Décembre 2011

LE MOT DU MAIRE

« Si nombreux que soient les travaux finis, ceux qui restent à faire sont encore plus nombreux. »

2011 aura été une année particulièrement active en matière de poursuite de programmes et de lancement de projets.

En 2012, il nous faudra donc continuer de travailler dans cet esprit, avec des objectifs réalistes, en une période de conjoncture économique difficile et dans le contexte de notre entrée dans la future communauté de communes « Aubeterre - Chalais - Montmoreau » où nous aurons à assurer notre place.

Formulons donc le vœu de mener à bien toutes ces tâches, mais surtout de maintenir entre nous une présence et une solidarité bien réconfortantes.

Bonne et heureuse année à tous !

Denis GIORGESSI

Travaux et projets communaux

Nouveau cimetière paysager « Chez Martin »

Depuis août 2011 et le dernier bilan des travaux, la construction du nouveau cimetière paysager « Chez Martin » se poursuit. L'entrée a été aménagée : construction d'une murette en moellons et en pierres de taille, entre l'entrée du cimetière, matérialisée par les piles en pierres de taille, et la route départementale. Cette murette permettra de délimiter les deux places de parking pour les véhicules de personnes handicapées.

Le mur arrondi, en pierres de taille, accompagne l'entrée du cimetière, de part et d'autre des piles. Les pierres utilisées pour ce mur ont été récupérées devant la mairie (ancienne murette) et permettent ainsi de dégager l'entrée. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Timothée Condemine.

Le mur de soutènement en contrebas du cimetière a été crépi.

Le grillage (galvanisé simple torsion) a été acheté, il sera mis en place prochainement.

Des pavés en pierre reconstituée ont été achetés. Ils seront installés le long des allées du cimetière, permettant ainsi de marquer les différentes allées et les places réservées aux concessions et caves-urnes.

La haie bocagère, composée d'essences locales, persistantes et caduques, sera plantée à l'automne autour du cimetière. En complément du grillage, elle permettra de créer une barrière visuelle. Dans le jardin du souvenir, des caves-urnes seront installées en rond, au niveau du sol (modèles ci-contre).



La murette de l'entrée.



Le mur de soutènement du cimetière.

L'église de Rioux-Martin

✓ Son nettoyage :

En plus du nettoyage de l'intérieur de l'église et du clocher, réalisé annuellement par l'association PASS Sud Charente, la commune a fait nettoyer l'extérieur de l'église en septembre 2011.

C'est M. Lilian Dumont, grimpeur élagueur, qui a réalisé ce grand nettoyage ; équipé comme un alpiniste, il est venu à bout de toute la végétation indésirable poussant sur l'édifice culturel.

Toute la végétation (arbres, graminées, lierre...), poussant sur le clocher et sur les toitures a été arrachée. La mousse a également été enlevée, permettant ainsi d'assainir l'édifice.



✓ Célébration d'une messe :

Une messe de relais a été célébrée en l'église de Rioux-Martin le jeudi 15 décembre 2011 à 18 h 30. Cette messe a été l'occasion de rencontrer le nouveau Père Marchand, qui a officié.

✓ Livret d'information :

Le livret d'information sur l'église de Rioux-Martin est toujours disponible dans l'édifice. Plus d'une trentaine d'exemplaires ont été distribués cette année. Une nouvelle version sera rééditée début 2012.

Travaux électriques dans les bâtiments communaux

Installation d'un compteur indépendant pour la cuisine de la salle des fêtes et d'une ligne triphasée pour éviter les problèmes lors du branchement de plusieurs appareils électriques.

Des disjoncteurs ont été installés sur chaque appareil électrique : éclairage et prises, chambre froide, lave-vaisselle, prise friteuse et chauffe-eau.

Branchement de la hotte de la cuisine, au-dessus du piano de cuisson.

Pour améliorer l'hygiène : installation de sèche-mains dans les 3 WC communaux et dans la cuisine de la salle des fêtes.

Salle des fêtes

La salle des fêtes de Rioux-Martin a été louée de nombreuses fois cette année. Elle est toujours autant appréciée pour les mariages et autres fêtes de famille grâce à ses jardins et à son environnement naturel (préau, mare, verger...).

Pour rappel, la journée de location coûte 60 € pour les habitants de Rioux-Martin et 122 € pour les personnes extérieures. Un chèque de caution de 60 € sera demandé à la réservation de la salle.

Pour toutes réservations, contacter l'adjoint en charge de la salle des fêtes, M. Bruno Demptos, au 05 45 98 15 80 (heures des repas).

Attention : une personne de la commune ne peut louer la salle des fêtes, à son propre compte, pour une personne qui n'habite pas la commune.

Aménagement des entrées et du centre du bourg, afin d'y limiter la vitesse des véhicules

Fin 2010 le bureau d'études ERI avait été choisi afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour aménager les deux entrées et le centre du bourg sur la RD n° 20, afin d'y limiter la vitesse des véhicules.

La prestation a été divisée en deux tranches:

✓ Tranche ferme pour la réalisation de l'avant-projet, prestation réalisée début 2011 et mandatée en mai 2011.

✓ Tranche conditionnelle pour le projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction et l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. Cette tranche a été confirmée par le conseil municipal, lors de la réunion du 29 septembre.

Le projet sera réalisé en 3 tranches de travaux, débutant en 2013 (en 2012: demandes de subventions):

✓ 1^{re} tranche: aménagement de l'entrée sud en 2013,

✓ 2^e tranche: aménagement de l'entrée nord et du centre bourg (pont, carrefours, parking central...) en 2014,

✓ 3^e tranche: revêtements et finitions (goudrons, résines, signalisations...) en 2015.

En consultation avec les élus, le Conseil général de la Charente et le CAUE 16, l'avant-projet a été défini et les travaux ont été chiffrés par notre bureau ERI. Le montant estimatif des travaux s'élève à environ 150 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc le montage de dossiers de demande de subventions auprès:

✓ de la Région Poitou Charentes, dans le cadre du FRIL (Fonds régional d'intervention locale),

✓ de l'État, dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),

✓ du Conseil général de la Charente, dans le cadre du schéma du bâti et des amendes de police,

✓ de la dotation parlementaire et sénatoriale auprès des élus locaux.

Ces demandes de subventions seront, comme les travaux, phasées en 3 tranches annuelles (2013 – 2014 – 2015). La maîtrise d'œuvre: le projet, l'assistance aux contrats de travaux, la direction des travaux et l'assistance aux opérations de réception, d'un montant de 6 777 € TTC, pourra également faire l'objet d'une demande de subvention.

Le bilan énergétique de la mairie et de ses annexes

La mairie comprend les éléments suivants, sur une surface de 546 m², avec un seul compteur électrique:

• Cuisines: 47 m², non chauffées;
• Salle des fêtes: 256 m², chauffée occasionnellement, environ 60 heures / an;

• WC / couloir: 10 m², non chauffés;

• Hall: 37 m², non chauffé;

• Mairie: 39 m², chauffée;

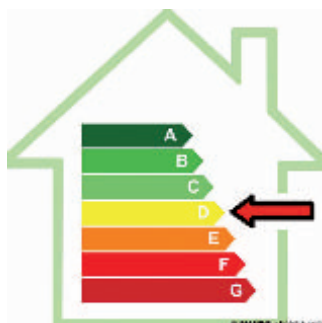
• Bureau secrétaire: 9 m², chauffé;

• Bureau du maire: 9 m², non chauffé;

• Salle de réunion: 56 m², chauffée régulièrement, environ 100 heures /an;

• Local / chantier d'insertion: 42 m², chauffé;

• Bureaux au 1^{er} étage: 41 m², chauffés.



✓ **Sur ces 546 m²:**

• 131 m² sont chauffés en permanence à la mauvaise saison;

• 56 m² sont chauffés régulièrement (salle de réunion: utilisée 1 à 2 fois par semaine);

• 256 m² sont chauffés occasionnellement (salle des fêtes: louée 1 week-end sur 2 ou 3, fonctionnement avec un système de jetons);

• 103 m² ne sont jamais chauffés.

Un bilan énergétique simplifié a été réalisé courant 2011 avec l'aide du CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement) de la Charente. Un fichier informatique a été complété avec les données des factures d'énergie consommées de 2007 à 2010. L'énergie utilisée dans les bâtiments communaux est exclusivement de l'électricité pour: la lumière, le courant électrique et le chauffage (radiateurs électriques dans la majeure partie des pièces et panneaux radiants au plafond dans la salle des fêtes).

✓ **Bilan:**

Ce bilan énergétique fait apparaître une consommation électrique en augmentation depuis 2007, malgré une constance des m² couverts:

• 25 664 kWh en 2007

• 26 602 kWh en 2008

• 26 486 kWh en 2009

• 29 141 kWh en 2010

La mairie et ses annexes (détail ci-dessus) sont classées en **catégorie D**: bâtiment moyennement économe en énergie. L'importance des factures d'électricité (près de 5 000 € par an) et la note moyenne issue de ce bilan énergétique peuvent s'expliquer par:

• l'importance de la surface des bâtiments chauffés, couverte par ce bilan (452 m² chauffés),

• un manque d'isolation au niveau des huisseries anciennes (qui ont plus de 50 ans), tous les murs et combles des bâtiments communaux ayant été doublés et isolés.

Changement d'une partie des huisseries de la mairie

Il y a une quinzaine d'années la salle des fêtes et ses cuisines ont été construites, en prolongation de la mairie. Les huisseries qui ont été installées sont en PVC double vitrage.

Le local du chantier d'insertion a lui été rénové en 2005. Les huisseries sont également en PVC double vitrage.

Également en 2005, deux fenêtres sur quatre dans la mairie, côté ouest (côté de la pluie), ont été changées. Des fenêtres en PVC double vitrage ont remplacé les fenêtres en bois simple vitrage.

Aujourd'hui, encore une partie des huisseries de la mairie, de la salle de réunion et des bureaux au 1^{er} étage sont en bois simple vitrage. Le verre ancien est très fin (environ 2 mm d'épaisseur) et les menuiseries laissent passer l'air.

En plus d'être mal isolées, certaines fenêtres sont très dégradées. Le bois des entourages, rongé par l'humidité, laisse passer l'eau. Les insectes réussissent également à passer et rentrent dans les locaux à la mauvaise saison.

C'est pourquoi le conseil municipal, lors de la réunion du 29 septembre 2011, a décidé de remplacer les huisseries suivantes:

• **La fenêtre dans le bureau de la secrétaire:** fenêtre située plein ouest, en très mauvais état, perméable à la pluie, causant des entrées d'eau (appareils informatiques de la mairie à proximité).

• **Les 2 fenêtres dans la salle de réunion** : salle de réunion utilisée une ou deux fois par semaine par le conseil municipal, les associations communales, les syndicats intercommunaux, le 3^e âge... Les fenêtres à changer sont côté ouest et sont également très dégradées (pourriture du bois).

• **Les 2 portes de la salle de réunion** : portes vétustes, actuellement en bois, laissant passer l'air à de nombreux endroits. De plus ces portes ne sont pas équipées de serrures anti-panique, c'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de les changer.

• **Les 4 fenêtres des bureaux au 1^{er} étage** : ces bureaux sont loués à l'année à une association communale et à un syndicat intercommunal, ils sont donc utilisés en permanence. Les fenêtres y sont en mauvais état général, laissant passer l'air et les insectes.

Ces fenêtres et portes seront remplacées par des huisseries en PVC avec du double vitrage pendant l'hiver 2011-2012. Les portes seront équipées de serrures anti-panique car cette salle accueille régulièrement du public. Afin de respecter l'architecture du bâtiment (ancienne école du village), les modèles installés seront identiques aux modèles actuels : même couleur (blanc) et même forme des huisseries. Les volets en bois existants au 1^{er} étage seront conservés.

Quatre devis ont été demandés à des entreprises locales, pour la réalisation de ces travaux. Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise Franck Tévenin, pour un montant de 15 507,81 € TTC. Ces travaux, pour la rénovation du patrimoine communal, peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du FRIL (Fonds régional d'intervention locale) avec la région Poitou Charentes (montant demandé : 50 % du montant TTC).

Voirie communale

En 2011, compte tenu de la météo sèche, il n'y a eu que deux passages de broyage sur les routes et chemins communaux (contre 3 habituellement). C'est l'entreprise Naudin TP qui a réalisé le broyage.

Le premier broyage des banquettes des routes communales a été réalisé en mai. Le deuxième passage, plus complet : broyage des banquettes, des fossés et des talus, sur toutes les routes et chemins communaux, a été réalisé en septembre.

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente a assuré l'élagage manuel sur plus de 6 kilomètres de voirie et chemins communaux. Cette opération permet d'améliorer l'accessibilité pour le broyage mécanique, la visibilité pour les conducteurs et donc la sécurité sur les routes communales.

PASS a également entretenu les revêtements des routes communales en comblant les nids de poule avec plus de 10 tonnes de goudron.

Travaux FDAC 2012

Les travaux suivants seront réalisés en 2012 dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes du Conseil général de la Charente). Cette subvention est attribuée tous les 3 ans. Elle est calculée en fonction de la longueur de la voirie communale et du potentiel fiscal de la commune. La commune de Rioux-Martin a droit à 50 % de 14 374,58 €, soit 7 187,29 €.

✓ **Une partie de la voie communale de l'église dans le bourg : VC n° 6**

Nom de la route : Voie communale de Rioux-Martin aux Basques, VC n° 6.



Localisation de la zone de travaux : De l'intersection avec la route départementale n° 20, de Chalais à La Genétouze, jusqu'au presbytère, sur 80 mètres. Route qui va à l'église, dans le centre bourg de Rioux-Martin.

Superficie de la zone de travaux : sur 80 mètres × 7 mètres de large (à partir de la RD n° 20) : **550 m² de route**.

État des lieux : voirie largement dégradée sur sa totalité, avec des gros nids de poule.

Travaux à réaliser :

- réalisation d'un point à temps à l'émulsion de bitume 69 % ;
- réalisation d'un enduit bicouche diorites 6/10, 2/4 collé à l'émulsion de bitume 69 %.

Coût des travaux : 1 951 € HT.

✓ **La totalité de la voie communale de Mille-Vents : VC n° 231**

Nom de la route : Voie communale de Mille-Vents, VC n° 231 (classée voie communale en 2009).

Localisation de la zone de travaux : De l'intersection avec la voie commune n° 4, de Rioux-Martin à Mélac, jusqu'au-dessus du hameau de « Mille-Vents », sur 500 mètres. A l'extrémité sud-ouest de la commune, en limite du département de la Charente-Maritime.

Superficie de la zone de travaux : sur 500 mètres × 3 mètres de large (à partir de la VC n° 4) : **1 500 m² de route**.

État des lieux : voirie largement dégradée sur sa totalité.

Travaux à réaliser :

Remise en forme de cette portion du chemin rural :

- fourniture et mise en œuvre de calcaire 0/315 à raison de 100 l / m² ;
- réglage des pentes ;
- cylindrage.

Réalisation d'un enduit tricouche diorites 10/14, 6/10 et 2/4 collé à l'émulsion de bitume 69 %.

Coût des travaux : 14 040 € HT.



Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Rioux-Martin en 2011

Nouveau règlement du SPANC :

Le règlement du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Rioux-Martin a été mis à jour lors de la réunion de conseil municipal du 20 juillet 2011.

En effet, suite à des évolutions réglementaires, le règlement du SPANC de Rioux-Martin n'était plus conforme.

La **périodicité du contrôle** des installations d'assainissement non collectif se fera tous les 5 ans (au lieu de 4 ans préalablement).

Suite au contrôle des installations existantes, le SPANC prévoit **des délais pour leur remise aux normes** :

- ✓ **Six mois** pour la non-conformité d'une installation neuve ou réhabilitée d'assainissement non collectif ;
- ✓ **un an** pour une non-conformité déclarée suite à la vente d'un immeuble ou située dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau,
- ✓ **deux ans** pour une non-conformité due à un rejet superficiel d'eaux usées sans prétraitement et/ou sans traitement, et/ou ne respectant pas la qualité requise réglementaire ;
- ✓ **quatre ans** pour une non-conformité due à une installation d'assainissement incomplète et/ou défectueuse.

Ces délais de travaux peuvent être raccourcis selon le degré d'importance du risque constaté.

Le nouveau règlement prévoit l'application de sanctions financières en cas de :

- refus d'accès à la propriété privée pour la réalisation de l'un des contrôles ou diagnostics prévus par le service,
- absence d'installation,
- non-réalisation des travaux et opérations prescrits par le SPANC, dans les délais fixés ci-dessus.

Ce nouveau règlement est disponible sur le site internet de la commune de Rioux-Martin et il vous sera envoyé avec votre prochaine convocation pour le contrôle de votre installation d'assainissement.

Contrôles SPANC 2011 :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pays de Chalais a démarré la campagne périodique des installations d'assainissement autonome sur la commune de Rioux-Martin, comme l'impose la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

La programmation de cette campagne est étalée sur cinq ans de 2011 à 2016. Ces installations ont donc été visitées suite à un premier contrôle effectué dans le cadre d'un permis de construire, d'une réhabilitation (lié à un contrôle de bonne exécution des travaux) ou d'un contrôle de diagnostic (premier contrôle de bon fonctionnement). Cette visite a pour but de vérifier les modifications intervenues et de repérer d'éventuels défauts d'entretien.

La campagne de 2011 concerne 41 installations sur la commune dont :

- 4 installations ont été visitées dans le cadre de nouveaux travaux (permis de construire ou réhabilitations),
- 33 installations ont été contrôlées dans le cadre du contrôle périodique ou suite à une vente,
- 4 installations vacantes et/ou en rénovation n'ont pas été visitées.



Travaux de réhabilitation :

Suite au contrôle de votre installation, vous avez reçu un rapport, décrivant votre filière et vous indiquant si votre filière est aux normes ou pas. Pour les personnes dont l'assainissement est non conforme, des travaux de réhabilitation sont nécessaires, les délais pour la réalisation des travaux sont notés en bas de votre rapport de visite.

Une demande de réhabilitation doit être déposée à la mairie. Les formulaires sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Au préalable, afin de définir la filière à installer et les travaux à réaliser, vous pouvez consulter le service public d'assainissement non collectif de la CdC du Pays de Chalais, en charge de la conception et du suivi des travaux :

- Technicienne responsable du SPANC : **Mlle Betty Moreau**
- Seconde technicienne SPANC : **Mlle Julie Bertho**
- Coordonnées postales : CDC du Pays de Chalais, service SPANC, 2 rue Jean-Rémond – 16210 Chalais
- Coordonnées téléphoniques : **05 45 98 59 51** ou **06 24 38 46 93**
- Adresse mail : cdcanc@wanadoo.fr

Il est possible d'obtenir des subventions pour la réhabilitation de votre dispositif d'assainissement non collectif :

✓ **NON IMPOSABLE** : Retirer un dossier de demande auprès du PACT de la Charente, rue du Sauvage, 16000 Angoulême, avec Mme Grugeon au 05 45 95 62 02.

✓ **IMPOSABLE** : Le Conseil général de la Charente selon des critères d'attributions définis (seulement pour les résidences principales). Contacter Mme Dubourg Laure au 05 45 22 80 23.

L'ANAH Angoulême, avec M. Jolly au 05 45 97 98 89

✓ **ECO-PRET à taux zéro** (arrêté du 30 mars 2009). Il s'applique seulement aux résidences principales, louées ou occupées gratuitement toute l'année. Le prêt est plafonné à 10 000 € et les travaux doivent être réalisés par un professionnel. Voir les modalités avec une banque conventionnée avec l'État.

Certaines caisses de retraite participent à ce type de travaux, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre caisse de retraite.

La Maison des personnes handicapées (MDPH) : aide pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, au 05 45 90 40 01.

Les travaux ne doivent pas commencer avant la réponse officielle de l'organisme auprès duquel vous avez monté un dossier de demande d'aides.



L'ÉTAT CIVIL EN 2011

Naissances :

- ◆ Moreau Chloé, née le 4 février 2011, chez Mlle Ingreneau Olivia et M. Moreau Jérôme, à la Moyenne Lande
- ◆ Gargot Tiffany, née le 4 juillet 2011, chez M. et Mme Gargot Franck et Nirina, Chez Bariot
- ◆ Sébillaud Léo, Marius, Gérard, né le 10 décembre 2011 à Soyaux, chez M. et Mme Sébillaud Jean-Pierre et Patricia, Le Chiffre

Mariage :

- ◆ Mlle Raviscioni Caroline et M. Bomy Mathieu, le 13 août 2011

Décès :

- ◆ Laporte Yvette, née Lebrun, décédée le 24 mars 2011 à Boscammant
- ◆ Rigou Jean-Marie, Joël, décédé le 12 avril 2011 à Boscammant
- ◆ Barlaam Colette, née Bouchaud, décédée le 22 avril 2011 à Saint-Michel
- ◆ Aguilu-Dournois Michèle, décédée le 31 mai 2011 à Bordeaux

Les manifestations communales en 2011

Les vœux du maire, samedi 29 janvier 2011

Cette soirée de partage a été organisée par les élus, afin de souhaiter la bonne année aux habitants de la commune. Le maire a fait le bilan des actions 2010 et a présenté les projets à venir.

La soirée s'est ensuite poursuivie par la rétrospective des jeux intervillages 2010, organisés à Brie-sous-Chalais, durant lesquels l'équipe de Rioux-Martin avait vaillamment terminé deuxième. Les jeux ont été filmés par Bertrand Mercadé. Bertrand a ensuite réalisé un savant montage, permettant de ne garder que les meilleurs moments : luttes entre les équipes, chutes, victoires..., le tout en musique. Ce film est toujours disponible sur le site internet de la commune de Rioux-Martin.

La soirée s'est clôturée par la galette des rois, offerte à tous les habitants par la municipalité.

Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la commune a organisé une cérémonie commémorative en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945, au monument aux morts de la commune (photo ci-dessous).

Cette cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur, offert aux personnes présentes, par la municipalité.



Théâtre le 10 septembre

L'Amicale laïque de Chalais a présenté gratuitement une pièce de théâtre à la salle des fêtes de Rioux-Martin. Une cinquantaine de personnes ont pu découvrir ou redécouvrir cette pièce originale de Patrice Wiedmann. C'était la dernière représentation de celle-ci. Une nouvelle pièce est en préparation pour 2012.

Cérémonie du 11 novembre

La commune a organisé une cérémonie commémorative en l'honneur de l'armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts de la commune. Cette année, comme l'année dernière, c'est M. Vessière qui a porté le drapeau. Un groupe de pompiers du centre d'incendie et de secours de Chalais était également présent pour cette cérémonie.

Un vin d'honneur a suivi la cérémonie. Il a été offert aux personnes présentes par la collectivité.

Repas des aînés – dimanche 18 décembre

En ce dimanche radieux, près de 55 personnes se sont rassemblées dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, décorée pour l'occasion, afin de partager le repas de l'amitié.

Les aînés de notre commune, entourés des conseillers municipaux et des employés de la commune, ont partagé un repas gastronomique, préparé par M. Duguay, traiteur à Chalais. A partir de midi les plats se sont succédé : petits fours, soupe de potimarron, foie gras, civet de chevreuil (gracieusement offert par la société de chasse du Saint-Hubert Club Chalaisien), rôti de bœuf, pommes de terre et champignons, salade, fromage et dessert : charlotte aux fruits rouges.

Les chanteurs et musiciens de la troupe de M. Jean-Marc Banchereau ont réalisé des intermèdes musicaux. Cette joyeuse animation a permis aux convives de chanter et de faire quelques pas de danse.

A l'occasion de ce repas, une exposition photos itinérante sur les jardins remarquables de Poitou-Charentes a été présentée dans la salle des fêtes. Les 18 affiches exposées décrivent les plus beaux jardins de la région : jardins écologiques, jardins à la française, à l'anglaise, de curé, monastiques... Exposition prêtée par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de Poitou-Charentes et installée par Yves-Michel Foucaud.

Arbre de Noël

Compte tenu de la météo très clémente de mois de décembre, le Père Noël a une fois de plus délaissé ses rênes pour venir en calèche, tiré par notre vaillant poney Mystère, porter les cadeaux aux enfants de la commune. C'est accompagné des cavalières elfes et des meneurs de l'ATRAIT que le Père Noël est arrivé à la mairie. Les enfants ont pu se balader en calèche dans le bourg, avant de rentrer dans la salle des fêtes pour la distribution de cadeaux. Cette distribution a été accompagnée par des chants de Noël, repris en chœur par les musiciens de la troupe de Jean-Marc Banchereau, par les parents et par les enfants de la commune.

Un goûter (pour ceux qui avaient encore faim !) a clôturé cette après-midi festive, permettant ainsi la rencontre de toutes les générations de la commune.

L'ensemble des habitants de Rioux-Martin étaient invités à partager, au pied du sapin, boissons et chocolats offerts par la collectivité.



Photographie : B. Bouygues, Charente Libre.

La vie associative

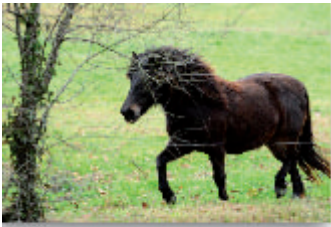
L'association ATRAIT 2^e semestre 2011 et projet 2012

❖ Les équidés de l'association

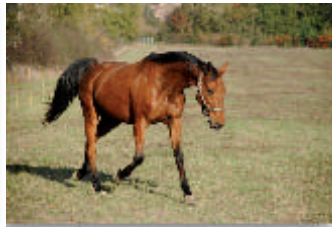
L'association possède deux chevaux :

- **Mélodie**, notre vaillante petite ponette qui va vers ses 17 ans (la retraite est proche!),
- **Oscó**, notre trotteur.

Oscó est un cheval réformé des courses de 10 ans, acheté début 2010 par l'association. Après des essais peu concluants pour tirer notre voiture et pour le monter, nous avons fait venir l'ostéopathe qui nous a révélé une blessure irréversible au jarret, causée par les courses, lui interdisant tout travail, attelé ou monté. C'est pourquoi nous recherchons aujourd'hui pour lui une famille d'accueil où il pourra passer une retraite tranquille.



Mélodie.



Oscó.

❖ Les chevaux au pair

Depuis août 2011, l'association a pris au pair 2 doubles poneys fjords.

Le fjord est une race très ancienne. Ce sont des doubles poneys très rustiques, calmes, qui sont parfaitement adaptés à l'attelage. Ces deux chevaux appartiennent à une propriétaire qui les a confiés à l'association. En échange de leur entretien l'association les utilise pour son activité et ses manifestations. Il y a :

- **Mystère**, hongre de 11 ans, attelé et monté, Cheval très calme qui correspond tout à fait à notre attente pour progresser et atteler en toute sécurité.

- **Pimkie**, femelle montée de 9 ans, que nous souhaitons mettre à l'attelage, dans l'hypothèse d'atteler un jour en pair.

❖ Les chevaux en pension :

Des chevaux sont en pension dans les prés de l'ATRAIT, ils appartiennent à des membres actifs de l'association, qui en échange de la mise en pension de leur cheval, doivent participer à la vie de l'ATRAIT. Les propriétaires ont à leur charge la nourriture, le soin et l'entretien de leurs chevaux. L'association est au complet, il n'y a plus de place pour d'autres pensionnaires.

Les pensions sont un revenu non négligeable pour l'association (20 € par mois par cheval). Actuellement il y a :

- **Quelzo** et **Geko**, appartenant à Laure Denquin,
- **Roxane**, appartenant à Lisa Mouclier,
- **Orlando**, appartenant à Dorothée Paile,
- **Dyna**, appartenant à Caroline Nadaud,
- **Amadou**, appartenant à Monique Chalard,
- **Peppone** et **Quiara**, appartenant à Géraldine Nadaud.

❖ Participation aux manifestations (2^e semestre 2011)

- Du 12 au 14 août : **baptêmes en calèche au Jumping international du Sud Charente** à Chalais, organisé par l'ASCAC.

- Fin août : **participation à la randonnée montée des amoureux**, organisée par l'association « Pas et Galop en Haute Saintonge » lors de la foire des célibataires de Saint-Aigulin.

- Dimanche 25 septembre : **transport en calèche des musiciens du groupe Arpeggione**, de la salle des fêtes jusqu'à l'église, lors de leur concert annuel organisé par l'association « Un Autre Regard en Argentonne ».

- Dimanche 18 septembre : **organisation de la journée portes ouvertes de l'association**, lors de la journée nationale du cheval. Au programme de cet après-midi : baptêmes en calèche avec Mélodie, promenades dans le bourg avec Mystère, soins des équidés et pot de l'amitié en fin d'après midi.

- Dimanche 2 octobre : **participation à la foire automnale de Rioux-Martin**, organisée dans les jardins de la mairie par l'association « Un Autre Regard en Argentonne ». L'ATRAIT a tenu un stand sur la brocante afin de vendre quelques vieux harnais, et a organisé des baptêmes en calèche avec Mélo pour les enfants.

- **Participation aux assemblées générales du Comité départementale d'équitation de la Charente (CDE 16) et du Comité départemental du tourisme équestre de la Charente (CDTE)**, le vendredi 18 novembre 2011.

- Dimanche 18 décembre : **participation au Noël des enfants de Rioux-Martin.**

• Les investissements en 2011 :

Afin d'améliorer ses infrastructures l'ATRAIT a investi dans des bacs à eau, à remplissage automatique et dans ses clôtures (clos électriques, changement de certains isolateurs et de certains piquets...). Nous avons également acquis du matériel pour réaliser nous-mêmes les foin (botteuse, faneuse...).

En fin d'année nous avons investi dans une nouvelle voiture d'attelage. La reprise de notre voiture bleue Pouvreau (plus de 400 kg) nous a permis d'acheter une voiture Glinkowski d'occasion, beaucoup plus légère (200 kg) et plus confortable pour le cheval comme pour les meneurs ; elle peut être attelée à 1 ou 2 chevaux.

Nous avons également investi dans les prairies afin d'augmenter la quantité de fourrage fourni : engrais, nettoyage des ronciers et réensemencement de deux prés cette année.

❖ À vos agendas !

Le programme des manifestations 2012

- **Mardi 17 janvier à 18 h 30 : assemblée générale de l'association** : bilan des activités et financier de 2011, élection du bureau et projets 2012. Cette assemblée générale est ouverte à tous, si vous souhaitez des informations sur l'association n'hésitez pas à y participer !

- **Le dimanche 4 mars 2012 : organisation pour la 2^e année de la première étape du championnat départemental de TREC (Technique de randonnée équestre de compétition) monté de la Charente**, en partenariat avec le CDE et le CDTE 16. Au programme : le matin POR (parcours orientation et régularité), circuit sur Rioux-Matin et les communes voisines ; l'après-midi PTV (parcours en terrain varié), parcours d'obstacles dans les prés derrière la mairie. Le midi restauration à la salle des fêtes sur réservation (10 €).



Cette compétition nécessite de nombreux bénévoles. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, si vous souhaitez nous aider, contactez-nous !

– **Avril : participation à une randonnée à Saint-Aigulin**, organisée par l'association « Pas et Galop en Haute-Saintonge ».

– **1^{er} mai : organisation d'une randonnée montée et attelée** en partenariat avec l'association « Un Autre regard » pour la randonnée du brin d'aillet, avec restauration le midi sur réservation.

– **Mai et juin : coupe et ramassage des foin**s par les bénévoles de l'ATRAIT, suivis du repas de la gerbaude.

– **1^{er} week-end de juin, participation à la fête de Brie-sous-Chalais**, organisée par le comité des fêtes de Brie-sous-Chalais.

– **Mi-juin, participation à la Sainte Hubérienne**, randonnée organisée par la société de chasse de Rioux-Martin.

– **Fin juin, participation à la randonnée de Brie-sous-Chalais**, organisée par le comité cycliste et sportif de Brie-sous-Chalais.

– **Fin juillet : participation à la fête d'Yviers**, organisée par la commune d'Yviers et par le CAT : randonnée le matin + baptêmes en calèche l'après-midi.

– **10-11-12 août : animation calèche lors du Jumping International du Sud Charente** à Chalais, organisé par l'ASCAC.

– **Septembre : organisation de la journée portes ouvertes** lors de la journée nationale du cheval.

– **Octobre : baptêmes en calèche lors de la foire automnale de Rioux-Martin**, organisée par l'association « Un Autre Regard en Argentonne ».

– **Décembre : Père Noël à Rioux-Martin.**

En plus des manifestations citées ci-dessus, les membres de l'ATRAIT se réunissent tous les samedis matin, afin de perfectionner leur technique d'attelage (travail en carrière, promenades), de travailler les chevaux (longe, longues rênes), d'entretenir le site et le matériel.

L'ATRAIT a également pour rôle d'accueillir les randonneurs équestres, en hébergeant les chevaux, en informant les personnes sur les hébergements de la commune et en leur proposant des circuits de randonnée dans le secteur.

Nous pouvons également faire des prestations particulières pour des mariages ou autres festivités dans le secteur (pour toutes demandes nous consulter).

Depuis peu l'association possède un site internet où sont postées les manifestations à venir et les photos des animations et randonnées. N'hésitez pas à venir y poster vos avis, suggestions...

Adresse : <https://www.facebook.com/#!/profile.php?id=100002933087517>

Amoureux de la nature et des chevaux, n'hésitez pas à venir nous rencontrer le samedi matin !! Nous vous accueillerons avec plaisir. **Renseignements : 06 76 41 74 83.**



Le Saint Hubert Club Chalaisien

L'association du Saint Hubert Club Chalaisien, société de chasse occupant le 1^{er} rang en Charente en surface, regroupe sept communes (Rioux-Martin, Chalais, Yviers, Sauvignac, Médillac, Bazac et Saint-Avit), soit environ 5 600 ha.

Tout le long de l'année, des manifestations sont organisées pour boucler le budget. Bravo à nos cuistots (Michel et Jacky) pour la réalisation de tous nos repas.

Depuis octobre 2011 le siège social du Saint-Hubert est transféré au local à Rioux-Martin (ancien restaurant).

Nous remercions l'équipe de l'association ATRAIT pour leur aimable participation à la randonnée de juin (la Saint-Hubérienne).

Les membres du Saint-Hubert Club Chalaisien vous souhaitent de joyeuses fêtes et bonne année à tous.

❖ Les manifestations de juillet à la fin de l'année 2011 :

9 et 10 juillet 2011 : ball-trap avec restauration « chez Birot »,

- 22 juillet 2011 : rando marche nocturne avec 300 participants (une réussite pour la 2^e édition),

- 26 et 27 novembre 2011 : concours chasse sur lapin avec 13 meutes de 4 chiens qui sont notés individuellement,

- 3 décembre 2011 : soirée cagouilles au local Saint-Hubert (complet),

- 18 décembre 2011 : chasse sur lapin, le vainqueur sera désigné pour faire la coupe de France,

- 29 décembre 2011 : méga loto à la salle des fêtes de Chalais

❖ Les manifestations prévues en 2012 :

- 4 février 2012 : soirée poule au pot au local,

- 18 et 19 février 2012 : concours AFFACC sur lièvre et chevreuil,

- 3 mars 2012 : soirée sanglier à la broche,

- 31 mars 2012 : chasse à courre sur lièvre,

- 8 avril 2012 : banquet annuel à la salle des fêtes,

- 30 avril 2012 : loto à la salle des fêtes de Chalais,

- 19 mai 2012 : journée pêche à la truite avec soirée à 20 h 30,

- 17 juin 2012 : « la Saint-Hubérienne », 2^e randonnée VTT, marche et équestre avec repas au local à 13 h,

- 7 et 8 juillet 2012 : ball-trap avec nocturne et repas,

- 20 juillet 2012 : rando marche nocturne avec repas le long du parcours.



Concours chasse lapin chiens bassets fauves.



Concours chasse lapin chiens race beagle.



Halte plat entrée marche nocturne.



Départ marche nocturne.

« Un Autre Regard en Argentonne »

❖ Manifestations 2^e semestre 2011 :

✓ 2^e foire automnale et vide-grenier, le dimanche 2 octobre :

Encore une journée que le soleil n'avait pas boudée, une sortie de fin d'été que le public apprécie, si on en croit l'affluence tant des exposants que des visiteurs.

Que ne ferait-on pas pour venir déguster la soupe de citrouille et faire le plein de produits du terroir !



Un des nombreux stands aux couleurs de l'automne.



Le site, prêt pour accueillir les visiteurs.

✓ 20^e anniversaire du concert de musique classique Arpeggione, dans l'église de Rioux-Martin, le 25 septembre

Vingt ans de fidélité et d'amitié réciproques que le temps n'a pas altérées. Musiciens de la première heure et tous ceux qui les ont rejoints ont offert un concert d'une grande qualité devant un public toujours fidèle.

L'association ATRAIT a partagé cet événement exceptionnel en emmenant les musiciens en calèche jusqu'à l'église. Là aussi, entraide et convivialité étaient au rendez-vous.

Merci à tous pour cette belle journée.

✓ Projets 2012 :

L'assemblée générale de l'association devrait avoir lieu le 8 janvier 2012, et les manifestations 2012 seront décidées à ce moment-là.



Les musiciens autour de la pièce montée en forme de violon.



Les musiciens et leur chef d'orchestre dans le chœur de l'église.

L'ASA (Association syndicale autorisée) des Belettes

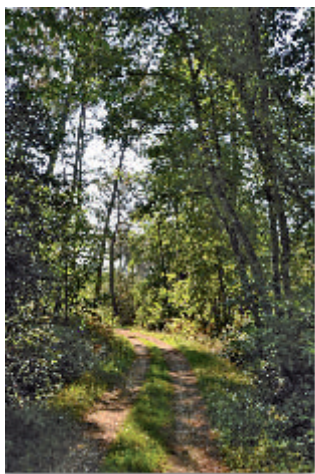
Mme Nadine Gaillot, MM. Jean-Paul Condemine, Jean-Louis Mercadé, André Roy et moi-même nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2012.

Une année de plus, cela passe bien vite... Déjà 20 ans que notre association a vu le jour.

Nos forêts continuent à pousser, même si la sécheresse de cette année ne leur a pas été favorable.

Les surfaces, qui ont été épargnées par la tempête de 1999, devront être éclaircies prochainement, même si les cours du bois ne sont pas très élevés en ce moment.

Le Président de l'ASA,
Marc Roux.



Le chantier d'insertion PASS SUD CHARENTE

Les salariés du chantier d'insertion sont recrutés sur des CUI CAE (contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi) ; 8 contrats sur les 9 sont réservés à des personnes percevant le RSA socle (ancien RMI). Le poste supplémentaire peut être ouvert à tout type de public qui peut bénéficier d'un CUI-CAE. Nous avons fait bénéficier de ce contrat des jeunes de moins de 25 ans à plusieurs reprises. Des recrutements sont réalisés tout au long de l'année au gré des départs suite aux fins de contrats ou à l'accès à de l'emploi durable.

PASS Sud Charente, durant l'année 2010-2011, a travaillé plus de 3 500 heures sur la commune de Rioux-Martin. Au programme :

- entretien des espaces verts (tonte, taille des haies...),
- travaux de voirie (point à temps) et entretien des chemins (élagage et débroussaillage) de façon plus importante que les années précédentes.

La construction du cimetière paysager s'est poursuivie en 2011. Quelques salariés ont travaillé avec M. Condemine pour les tâches en lien avec la maçonnerie et la pierre de taille. Reste à réaliser pour 2012 l'implantation de la végétation et du grillage.

Cette année, les salariés ont pu bénéficier d'une formation sur la sensibilisation des économies d'eau et du développement durable. Ainsi, ils ont découvert le principe des « toilettes sèches » et en ont construit deux. Une, fixe, a été installée près des boxes, pouvant ainsi être utilisée par tous et notamment par les membres de l'ATRAIT tous les week-ends.

Un projet de valorisation de l'atelier communal, pensé et financé par PASS, sera bientôt terminé. Il consistait dans l'aménagement d'une chaufferie afin de pouvoir faire sécher les vêtements de travail et chaussants des salariés qui travaillent à 99 % du temps à l'extérieur.



Les toilettes sèches, installées à ATRAIT.



Aménagement de la chaufferie.

L'activité gymnique

Dans le cadre des actions «Prévention et santé» des retraités, une équipe, dont la plupart résident dans la commune, s'est constituée voilà plus de 5 ans. C'est la troisième année que ce groupe participe à une session d'exercices physiques adaptés à leur âge.

Cela permet de diminuer les risques de chutes souvent graves. Mais c'est aussi l'occasion de se rencontrer et de se retrouver toutes les semaines, de rompre l'isolement pour certains, en cette période de l'année où les jours sont si courts.

C'est l'association S.I.E.L. Bleu et son animateur sportif Nicolas Bertrand qui en sont les organisateurs.

Tous les participants de ces dernières années ont demandé à poursuivre durant l'hiver 2011-2012. Nous nous retrouvons donc tous les mardis, de 9 h 30 à 10 h 30, dans la salle de réunion de la mairie, de novembre à mars.

Merci à la municipalité de Rioux-Martin de nous avoir accordé cette salle à titre gratuit.

Un membre de l'équipe, Michel Barlaam.

Informations diverses : les champignons

Photographies : Yves-Michel Foucaud



Cette année a été, comme pour les communes voisines, une année exceptionnelle pour la cueillette des champignons.

Vous connaissez certainement le cèpe de Bordeaux, espèce activement recherchée dans notre région, mais savez-vous qu'il existe de nombreuses autres espèces délicieuses ?



Cèpe noir
(*Boletus aerus*).



Cèpe de Bordeaux
(*Boletus edulis*).

Afin de les reconnaître, des sorties mycologiques, encadrées par des bénévoles, sont organisées chaque année en Charente. Elles sont à l'initiative de deux associations très actives :

- **Charente Nature**
(<http://charente.nature.free.fr>)
- **Société Mycologique du Périgord**
(<http://smp24.pagesperso-orange.fr>)

En octobre 2011, une sortie champignons a été organisée sur la commune voisine de Médillac : 40 participants et plus de 70 espèces de champignons, dont certains rares, ont été trouvés et exposés.

A vos agendas, en 2012 cette sortie aura lieu sur Rioux-Martin (en octobre / date à définir qui vous sera communiquée sur le site internet de la commune et sur les panneaux d'information).

❖ Certains champignons sont très rares.

C'est le cas de plusieurs champignons, trouvés sur la commune de Rioux-Martin : *Podoscypha multizonata*, *Boletus rhodopurpureus* et *Leucopaxillus giganteus* (champignon blanc de plus de 30 cm de diamètre, photo ci-dessous).

Site internet recensant les champignons en Charente :
<http://www.mycocharentes.fr/>

Localement si vous souhaitez des informations sur les champignons, contactez Yves-Michel Foucaud (Tél. : 05 45 98 14 04, mail : lalezardiere3@wanadoo.fr).



Espèce rare
trouvée sur Rioux-Martin :
Podoscypha multizonata.



❖ Quelques informations indispensables sur les champignons :

Les champignons jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes. Ils dépendent de la nourriture organique disponible (sous différentes formes) dans leur environnement.

En forêt, ils peuvent :

- s'associer avec la plupart des arbres en symbiose, ce sont des mycorhizes,
- décomposer des débris organiques, pour reconstituer l'humus,
- parasiter les arbres, en particulier lorsqu'ils sont affaiblis.

Certains arbres hébergent plusieurs centaines de champignons durant leur vie et au-delà. Comme tout écosystème, la forêt dépend des milliers d'étroites relations entre les différents organismes qui la composent.

❖ Les règles d'or du bon amateur :

Une morale écologique et civique de la cueillette est indispensable : les champignons poussent dans les bois privés ou publics et on doit y respecter la nature et les lois.

Respectez l'écosystème en ne ramassant que des quantités modérées de champignons. Dans certains départements, des limites quantitatives sont fixées par arrêtés.

Ne pratiquez jamais le ramassage par grattage ou ratisage qui perturbe gravement le milieu naturel, et oubliez le coup de pied aux espèces que vous ne connaissez pas, même si elles vous semblent toxiques : elles ont leur rôle dans leur habitat.

Ne mangez que des champignons en parfait état, en petite quantité et jamais à plusieurs repas consécutifs. Ne les stockez jamais dans des sacs en plastique où ils fermentent rapidement !

Certains champignons accumulent les polluants (métaux, radioéléments) : ne consommez pas de champignons ramassés près de routes, des cultures, industries, incinérateurs...

Dans tous les cas, la consommation de champignons requiert la plus grande prudence, le risque toxique étant parfois mortel par atteinte des reins, du foie et d'autres organes.



Une espèce très colorée
mais toxique :
L'Amanite tue mouche
(*Amanita muscaria*).

Le Clitocybe nébuleux
(*Clitocybe nebularis*).
Une espèce comestible
méconnue.



Informations communales

DON DU SANG, une urgence de tous les jours

Donner son sang permet chaque année de soigner en France plus d'un million de malades.

Les produits sanguins sont utilisés pour soigner les cancers, les hémorragies importantes, accidents, opérations chirurgicales, greffes, grands brûlés, hémophiles et patients qui souffrent de troubles de la coagulation ou de déficit immunitaire grave.

Offrez généreusement et anonymement la vie par un geste simple et citoyen le don de sang.

Aujourd'hui il n'existe aucun produit capable de se substituer au sang humain. Votre don est donc indispensable et irremplaçable.

Conditions générales et légales pour donner son sang

• **Âge**: Aucun don n'est possible avant l'âge de 18 ans. La limite supérieure varie suivant les types de dons :

– sang total : 70 ans révolus, 65 ans pour un premier don,

– plasma et plaquettes : 65 ans révolus.

• **Être reconnu apte au don** par un médecin de l'Etablissement français du sang (EFS).

• **Peser au minimum 50 kilos.**

• **Avoir un taux d'hémoglobine suffisant**, un dosage est effectué pour les nouveaux donneurs et pour les donneurs qui reviennent après une interruption.

• **Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don.**

Le plasma : Les besoins en plasma augmentent plus rapidement que le don de sang total. Ces prélèvements fatiguent moins l'organisme et peuvent être renouvelés plus fréquemment mais sont plus longs (1 heure environ). Ils sont réalisés au site de transfusion sur rendez-vous. Il faut être à l'origine donneurs de sang total et voir avec un médecin de collecte si vous répondez aux critères de ce don spécifique.

Où donner son sang

Sans rendez-vous au Site de transfusion à l'hôpital de Girac 16470 Saint-Michel, téléphone 05 45 91 46 44, et aussi dans les collectes mobiles qui sont réalisées dans les communes du département avec le concours des bénévoles des amicales de donneurs de sang (ADSB). Elles sont annoncées sur les sites internet de l'EFS www.donusang.net des ADSB <http://www.ffdsb.org> par la presse, des tracts, des affiches et des banderoles.

En 2012, 6 collectes de sang sont organisées à Chalais à la salle des fêtes :

Lundi 20 février 2012, de 16 h à 20 h

Lundi 23 avril 2012 de 16 h à 20 h

Lundi 25 juin 2012 de 16 h à 20 h

Lundi 27 août 2012 de 16 h à 20 h

Lundi 22 octobre 2012 de 16 h à 20 h

Lundi 17 décembre 2012 de 16 h à 20 h

Pour obtenir des renseignements vous pouvez contacter la Présidente de l'Amicale, Mme Dadat Colette, Chez Camus, 16210 Yviers.

Tél. 05 45 98 02 98

E-mail colette.dadat@orange.fr

Ou : site internet de la ville de Chalais www.chalais.net

CONSEILS DE LA GENDARMERIE

GENDARMERIE NATIONALE



Communauté de brigades de CHALAIS

43 rue de Harbrenieux

16120 CHALAIS

05 45 98 16 09

Cas des Cambriolages :

- En cas d'absence (vacances), avertir votre voisinage et vos proches de votre départ, ainsi que votre brigade de gendarmerie la plus proche
- Organiser-vous pour éviter l'accumulation de vos courriers et prospectus dans votre boîte aux lettres et essayer de limiter les sauts de courrier de votre adresse (éviter l'envoi trop régulier)
- Ne laissez pas de message signalant la durée de votre absence sur votre répondeur téléphonique
- Placez votre argent liquide et vos bijoux en lieu sûr (coffre à la banque ou chez une personne de confiance)
- Évitez de cacher vos clés d'habitation dans des endroits communs (sous le paillasson ou dans un pot de fleur) et confiez un double à une personne de confiance
- Réviser à votre retour un projeteur extérieur équipé à tube néon (prati-électrique (éclairage automatique de votre entrée ou d'un emplacement de jardin dissuade le plus souvent les cambriolages)
- Ne laissez pas vos clés à proximité de votre porte d'entrée. La très grande majorité des vols de véhicule appelés « home-jacking », après intrusion dans les résidences, sont facilités par le fait que leurs propriétaires laissent ces derniers facilement accessibles

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Ne rien se faire à vous
- Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Une patrouille sera dépêchée sur les lieux pour procéder aux constatations et aux relevés de traces et indices.

Cas des vols liés à l'automobile :

- Préférez le stationnement de votre voiture en lieu sûr (quartier et éclairé) ou l'interfaire (rend vulnérable)
- Retenez la plaque de votre automobile (l'absence de cet accessoire dissuade les malfaiteurs)
- Ôtez de l'habitacle les objets de valeur (GPS et son support, vêtements, ...), ne laissez pas sur le siège ou dans la sacoche visible sur le siège passager lorsque vous circulez en ville (risque de vol dit « à la portière » lorsque vous êtes à l'arrêt à un feu tricolore par exemple)
- En cas de vol ou de comportement suspect, composez immédiatement le 17 pour avertir les forces de gendarmerie et donner maximum de renseignements sur les individus et le véhicule suspects

Vols par trousse :

- Ne laissez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues
- Méfiez-vous du visiteur trouvant seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être un agent de l'IDF, de la P.S.M. ou des forces de police ou de gendarmes et vous démarchant, demandez une pièce officielle qui doit vous être présentée
- Méfiez-vous des offres de services trop alléchantes
- Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile
- Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevrez pas les visiteurs
- Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, s'indiquent par la mention « veuf », « veuf(e) », « Madame »
- Avant d'ouvrir votre porte, vérifiez bien vos visiteurs à l'aide d'un œillet ou d'un entonnoir pour savoir à qui vous devez faire
- En cas de doute, observez l'individu dans son véhicule afin de pouvoir le décrire en cas de nécessité

Composez immédiatement le 17

DÉCLARATION D'ÉCOBUAGE



Les écobuages, ou feux en plein air, doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en mairie. Des contrôles sont régulièrement effectués par les pompiers ou par des fonctionnaires de l'Etat. En cas de non-présentation de l'autorisation de la Mairie, une amende pourra être exigée.

Un formulaire, que vous trouverez en mairie ou sur le site internet de la commune, doit être complété et présenté à la mairie, au minimum 3 jours avant la période prévue de brûlage. Il a été édité par la Préfecture de la Charente.

Le Maire, en fonction des conditions météorologiques, donnera ou non son accord. En cas d'avis favorable, vous devrez consulter, avant le brûlage, le message d'information établi en fonction du niveau de risque du jour, en téléphonant au 05 45 97 61 40.

✓ **Continuez à passer au verre !**

En un an, 100 tonnes de verre en plus ont été collectées dans les bornes à verre. Des résultats encourageants !

Pourtant, il reste encore 7 kg de verre non triés par an et par habitant dans les ordures ménagères. Ces déchets génèrent un surcoût important pour la collectivité et un gaspillage de matière première, le verre étant recyclable à 100% et à l'infini. Gardez le bon réflexe : bouteilles, pots et bocaux en verre vont dans le conteneur !



✓ **Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?**

Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) doivent être déposés dans la borne à verre. Nul besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de penser à enlever les bouchons et les couvercles. Pour connaître la borne à verre la plus proche de chez vous, entrez le nom de votre commune dans la rubrique « Ma commune » sur le site internet de Calitom. À Rioux-Martin, la borne à verre est au-dessus du local poubelle, en face de la mairie.

✓ **Attention aux faux amis !**

Les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre. Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, miroir... Apportez-les à la déchetterie !

✓ **Le tri sélectif/sacs jaunes :**

Le tri sélectif est aujourd'hui indispensable et obligatoire pour tous ! Propriétaires, locataires et vacanciers, des sacs jaunes sont toujours à votre disposition gratuitement à la mairie.

✓ **Consommez autrement pour jeter moins de déchets :**

- Achetez en vrac ou à la coupe : viande, fromages, fruits, légumes...
- Buvez l'eau du robinet, cela évite la prolifération des bouteilles et l'eau du robinet coûte 300 fois moins cher que l'eau en bouteille !
- Adoptez les écolabels, qualité écologique des produits de la conception à leur élimination.
- Préférez les produits à emballage simple et recyclable.
- Choisissez les grands formats : briques alimentaires, boîtes de gâteaux, céréales...
- Bannissez les produits à usage unique : lingettes, rasoirs, gobelets... ils sont en fait chers et encombrant les poubelles.

Bouteilles en plastique (eau, huile, lait, soda)



Flacons en plastique (hygiène, ménage)



Cartonnages, boîtes et emballages en carton, briques alimentaires



Séchers, essuies-tout, boîtes de conserve, bidons en métal



Journaux, papiers, magazines, prospectus



À mettre dans les poches

✓ **Les astuces pour rendre le tri plus facile**

- aplatir les emballages pour gagner de la place,
- pas besoin de laver les emballages, bien vider le contenu suffit,
- laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques,
- prendre l'habitude de sortir les sacs la veille au soir du jour de collecte,
- les bouteilles d'huile, désormais recyclables, sont à mettre dans le sac jaune.

ADIL 16

Agence départementale pour l'information sur le logement de la Charente

Nous vous informons que l'ADIL 16 vient d'ouvrir au public dans ses nouveaux locaux situés au sein de la Maison départementale de l'Habitat au 57 rue Louis-Pergaud à Angoulême.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de l'agence :

- de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (sur rendez-vous de préférence) du lundi au vendredi. Tél. : 05 45 93 94 95
- La Maison de l'Habitat regroupe l'ADIL, le GIP Charente SolidaritéS et bientôt PACT de la Charente (fin décembre).

LE NUMÉRIQUE POUR TOUS EN SUD CHARENTE !

Une équipe de professionnels au service des citoyens du Sud Charente.

À quoi servent les nouvelles technologies, si vous n'en profitez pas ?

L'Esp@ce Mobile du Sud Charente a pour objectif de réduire la fracture numérique dans le pays Sud Charente, d'apporter à tout public les connaissances et les applications des outils des nouvelles technologies de l'information, de la communication et du multimédia à coût réduit.



- Outils et configuration de l'ordinateur (Windows)
- Les différentes applications de la suite bureautique Open Office
- Les applications gratuites du web
- Création et utilisation des courriels
- Maintenance de niveau 1 de votre ordinateur
- Les différents protocoles de sécurités sur internet (e-commerce)
- Forums de discussions et sociaux
- Montage et retouche d'images
- Réalisation d'affiches, de plaquettes en publication assistée par ordinateur
- Création de blog, site internet sous plate-forme gratuite
- Montage audiovisuel (diaporama, film, musique)
- (Gratuit) Possibilité de passer le PIM (Passport Internet Multimédia)

Durée du module : 1 h 30, 1 fois par semaine

Animations grand public :

Module d'environ 20 h : 40 € ; 10 h : 25 € ; l'heure : 3 €.
Accès libre : l'heure : 2 €.

Bénéficiaires du RSA et minima sociaux :

Module d'environ 20 h : 10 € ; 10 h : 7 € ; l'heure : 1 €.

Informations : tél. : 09 80 40 04 00 ou 05 45 97 82 03 ; mail : espace-mobile16@orange.fr